Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/11/2022 à 09h32
Réference de l'AR : 054-200043693-20221114-2022_103-DE
Affiché le 28/11/2022 ; Certifié exécutoire le 28/11/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 22-56

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 14 NOVEMBRE 2022

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	29	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	5	(b)
Nombre de procurations	8	(c)
Soit un total de votants potentiels de	42	(a+b+c)

Objet
Remboursement Régie Piscine

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : D MULDER (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- - SAPA D (BOISMONT) – GRETHEN P (CHARENCY VEZIN)- GEORGES D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON (LONGUYON)-– J SAILLET (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) –- D PIEDFER (LONGUYON)-HOUSSON L-TROMBINI AM-M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON) – GERARD G (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-B DELATTRE- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)--R SAUNIER (ST PANCRE)- DEMUTH JP (ville au MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- C LAURENT (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE)- BIANCHI G (GRAND FAILLY) - WINGEL P (ST JEAN LES LONGUYON)- SEBAA D (TELLANCOURT) – LESIEUR P (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** LAHURE E(LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)- C LECOINTRE (LONGUYON) à PIEDFER D (LONGUYON)- N FOULON (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)- WOJCIK JL (LONGUYON) à SAILLET J (longuyon)- GUILLIN P (BEUVEILLE) à MULDER D (BASLIEUX)- AZZARA JF (Beuveille) à THOMAS J (Han devant Pierrepont)- FAIETA M (Pierrepont) à MOINEAUX J (Pierrepont)- JENNESSON R (St Supplet) à LAURENT C (Viviers sur Chiers)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21/11/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 7/11/2022 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

À la suite du départ d'un maitre-nageur non remplacé, la T2L a dû modifier ou annuler les horaires des séances d'aquabike et d'aquatraining. Il a été impossible de replacer cinq particuliers dans les cours existants. La T2L doit rembourser les cinq personnes suivantes pour un total de 264€ :

- NIAY SOPHIE 3 SEANCES 33 EUROS
- DIDRY MARIE 4 SEANCES 44 EUROS
- MAUBEUGE CATHERINE 6 SEANCES 66 EUROS
- BAUDOIN AUDE 2 SEANCES 22 EUROS
- DEPECKER JOSIANE 9 SEANCES 99 EUROS

Ce remboursement de 264€ se fera à l'article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion » Fonction 413 Piscine.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide de rembourser ces utilisateurs pour la non-utilisation de leurs cartes

fait à LONGUYON le 21/11/2022

Jean-Pierre JACQUE